

# Recensement agricole 2020

## Âge des exploitants et devenir des exploitations

### Les exploitations fruitières ou de grandes cultures plus souvent dirigées par au moins un exploitant senior

En 2020, 496 365 chefs et coexploitants sont à la tête des exploitations agricoles de France métropolitaine. Ils sont moins nombreux et plus âgés qu'en 2010. La moitié des exploitations sont dirigées par au moins un exploitant de 55 ans ou plus. C'est un peu plus fréquent pour les exploitations spécialisées en fruits ou en grandes cultures. Un peu plus d'un quart des exploitations sont dirigées par au moins un exploitant qui a dépassé 60 ans. Dans ces dernières, un tiers des agriculteurs déclarent ne pas prévoir d'arrêt de leur activité prochainement et un quart envisagent une reprise, le plus souvent par un membre de la famille. Un tiers ne savent pas ce que va devenir leur exploitation dans les trois prochaines années.

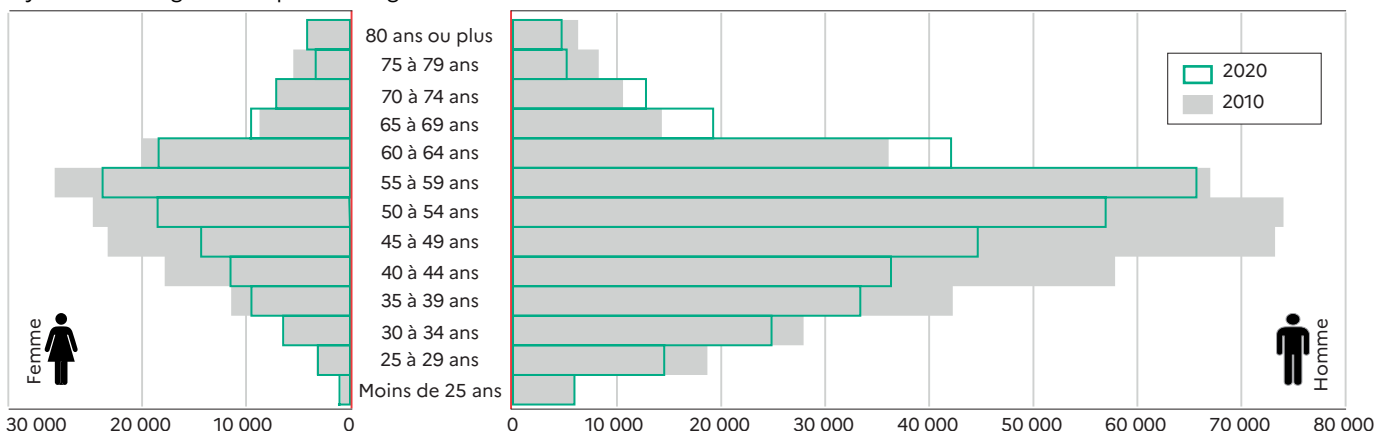
#### Une population agricole vieillissante

En 2020, 496 365 chefs et coexploitants dirigent une exploitation agricole en France métropolitaine. Parmi eux, un peu plus d'un quart sont des femmes,

une proportion quasi stable comparée à 2010, dans un contexte de poursuite de la hausse globale de l'activité féminine. Corollaire de la baisse du nombre d'exploitations, la

population des exploitants agricoles diminue entre 2010 et 2020 (- 18 %) et elle vieillit (*graphique 1*). Le nombre d'exploitants diminue dans toutes les tranches d'âge sauf entre 60 et

**Graphique 1**  
 Des exploitants moins nombreux et plus âgés  
 Pyramide des âges des exploitants agricoles



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant les pacages collectifs.  
 Source : Agreste - Recensements agricoles



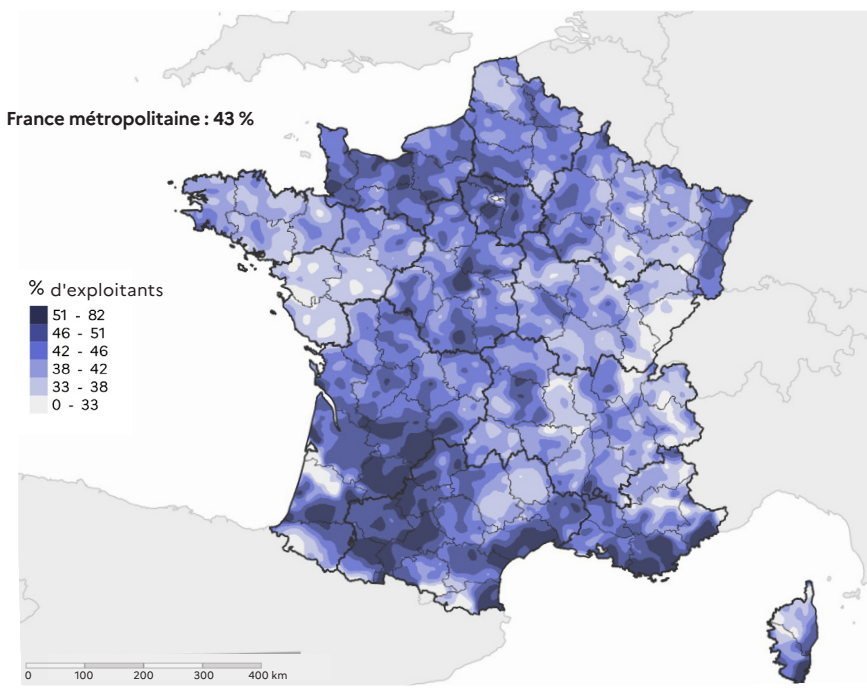
75 ans, catégories pour lesquelles il augmente entre 2010 et 2020. Les exploitants sont âgés en moyenne de 51,4 ans en 2020 contre 50,2 ans en 2010. Même si la part des moins de 40 ans se maintient autour de 20 %, celle des 60 ans ou plus augmente (25 % en 2020 contre 20 % en 2010). Les exploitants « seniors » de 55 ans ou plus, qui sont déjà ou pourront être concernés par l'ouverture des droits à la retraite dans la décennie à venir, représentent désormais 43 % des effectifs, soit 7 points de plus qu'en 2010. Ces exploitants sont particulièrement nombreux dans l'Ouest francilien, en Normandie, dans le quart sud-ouest et autour du littoral méditerranéen (carte). C'est en Occitanie que leur part est la plus élevée, avec des écarts compris entre 38 % en Lozère et 52 % en Haute-Garonne ou dans les Hautes-Pyrénées. À l'opposé, la proportion d'exploitants âgés de 55 ans ou plus est la plus faible dans les régions Pays de la Loire et Bourgogne-Franche-Comté.

### Une exploitation sur deux dirigée par au moins un exploitant senior

La moitié des exploitations recensées en 2020 en France métropolitaine sont dirigées par au moins un exploitant âgé de 55 ans ou plus, qui a déjà atteint ou atteindra l'âge légal de la retraite dans la décennie qui vient. Cette proportion varie selon les spécialisations (graphique 2). Elle est la plus élevée en cultures fruitières et en grandes cultures. Elle est également importante en viticulture et dans les élevages de viande bovine. À l'opposé, elle est la plus faible en maraîchage-horticulture ou dans les élevages de porcs et volailles. Les exploitations dirigées par au moins un agriculteur « senior » de 55 ans ou plus sont à 60 % des micro ou des petites exploitations (définitions), soit 6 points de plus que celles dirigées uniquement par des exploitants de moins de 40 ans. Comparées à ces exploitations, elles sont moins souvent conduites en agriculture biologique (9 % contre 19 %) et moins fréquemment impliquées dans la vente en circuits courts (19 % contre 31 %).

### Carte Moins d'exploitants seniors à l'est et à l'ouest

Part des exploitants de 55 ans ou plus



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant les packages collectifs.  
Lissage à l'exploitation à 20 km.  
Couches carto d'après IGN Admin Express & Natural Earth.  
Réalisation DRAAF AURA.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

### La reprise de l'exploitation envisagée par un quart des exploitants de plus de 60 ans

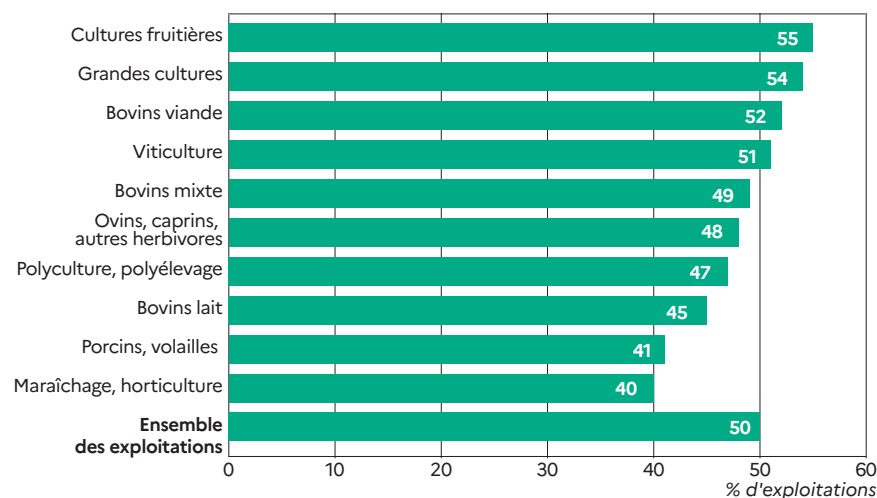
Parmi les exploitations dirigées par des seniors, la question de leur devenir est particulièrement pressante pour celles où travaille au moins un exploitant ayant déjà dépassé

60 ans. En 2020, elles représentent un peu plus d'un quart des exploitations de France métropolitaine (104 000) et cultivent au total 5,1 millions d'hectares. La moitié d'entre elles sont des micro-exploitations et plus d'un tiers sont spécialisées en grandes cultures. Dans ces unités, un tiers des répondants ne savent pas ce que

### Graphique 2

#### 55 % des exploitations fruitières dirigées par au moins un exploitant senior

Exploitations avec au moins un exploitant de 55 ans ou plus par spécialisation



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant les packages collectifs.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

va devenir leur exploitation dans les trois prochaines années (graphique 3). Cette incertitude est particulièrement marquée dans les micro-exploitations et se réduit à mesure que la taille économique augmente. Un autre tiers n'envisagent pas pour l'instant de départ de l'exploitant

concerné, une tendance un peu plus fréquente chez les éleveurs d'ovins-caprins (40 %) et chez les arboriculteurs et viticulteurs (39 et 38 %). Un quart des répondants envisagent une reprise de l'exploitation par un membre de la famille ou par un tiers. Cette part est plus importante encore dans les

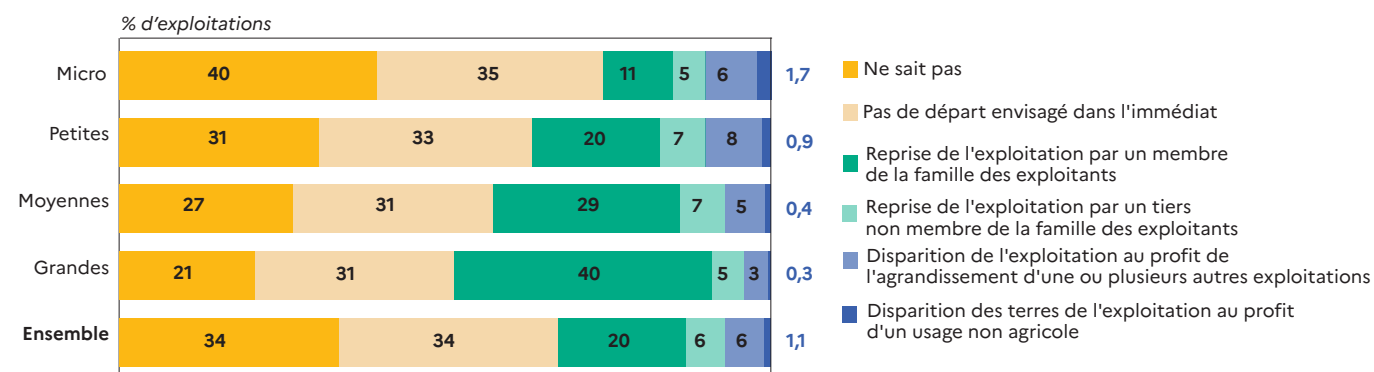
unités de grande taille économique. Peu de répondants prévoient une disparition de leur exploitation pour l'agrandissement d'autres fermes et encore moins pour un usage non agricole.

**Catherine Barry**

SSP - Mission Diffusion des données

### Graphique 3 Beaucoup d'incertitudes dans les micro-exploitations

Devenir envisagé dans 3 ans selon la taille économique des exploitations\*



\*exploitations avec au moins un exploitant ayant plus de 60 ans  
Champ : France métropolitaine, hors structures gérant les pacages collectifs.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

### Qui sont les chefs d'exploitation installés après 2010 ?

Les chefs dont la première installation a eu lieu après 2010 dirigent près d'un quart des exploitations recensées en France métropolitaine en 2020. Sans surprise, ils sont en moyenne plus jeunes même si un sur cinq est âgé de 55 ans ou plus. Les femmes sont mieux représentées parmi ces chefs d'exploitation, notamment à partir de 55 ans où elles comptent pour 59 % dans les effectifs. Moins souvent installés dans le cadre familial, ces chefs, plus jeunes, ont un niveau de formation plus élevé : 74 % ont suivi une formation de niveau baccalauréat et 44 % une formation supérieure (contre respectivement 48 % et 22 % pour les autres chefs d'exploitation). Ils sont le plus souvent à la tête de micro ou de petites exploitations. Les fermes où ces chefs travaillent en 2020 sont plus fréquemment conduites en agriculture biologique et plus souvent impliquées dans la vente en circuits courts. Enfin, la part des chefs récemment installés est la plus importante en culture de légumes ou de champignons (42 %) et la plus faible dans les élevages de bovins (respectivement 19, 18 et 17 % selon l'orientation viande, lait, mixte).

#### Tableau

#### Portrait de la génération des chefs installés après 2010

|  | Exploitations* avec un chef installé après 2010 | Exploitations* avec un chef installé en 2010 ou avant | Ensemble des exploitations |
|--|---|---|----------------------------|
| Part des femmes cheffes d'exploitation                                   | 32 %  | 18 %  | 22 %                       |
| Part des chefs d'exploitation installés dans le cadre familial           | 61 %  | 77 %  | 72 %                       |
| Âge moyen du chef d'exploitation   | 41,7 ans  | 55,6 ans  | 52,2 ans                   |
| Part des chefs d'exploitation ayant 55 ans ou plus                       | 19 %  | 54 %  | 45 %                       |
| Part des chefs avec un niveau de formation au moins égal au baccalauréat | 74 %  | 48 %  | 54 %                       |
| Part des chefs avec un niveau de formation supérieur au baccalauréat     | 44 %  | 22 %  | 27 %                       |
| Part des micro et petites exploitations                                  | 61 %  | 52 %  | 54 %                       |
| Part des exploitations vendant en circuit court                          | 32 %  | 20 %  | 23 %                       |
| Part des exploitations en agriculture biologique                         | 19 %  | 10 %  | 12 %                       |

\* hors exploitations dont la gestion est assurée par un prestataire

Champ : France métropolitaine, hors structures gérant les pacages collectifs.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Source et définitions

Cette publication s'appuie sur les **résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

Le terme **exploitant agricole** désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation. En France métropolitaine, 79 % des exploitations sont dirigées par un seul exploitant, 16 % sont dirigées par deux exploitants et 5 % par plus de deux exploitants.

L'**âge** décrit dans la présente publication est l'âge atteint en 2020, année de référence du recensement (= 2020 - année de naissance).

Les exploitants **seniors** cités dans la publication désignent ceux âgés de 55 ans ou plus.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes **tailles économiques**. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

L'**année d'installation** correspond à l'année de première installation et n'est connue que pour le chef d'exploitation. Elle peut avoir eu lieu sur une exploitation différente de celle dirigée par le chef en 2020.

## Pour en savoir plus

- « Recensement agricole 2020 – Les visages de l'agriculture dans les départements d'Outre-mer » Agreste Primeur n°4 - février 2022
- « Recensement agricole 2020 – Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM » Agreste Primeur n°5 - décembre 2021 »
- « La transmission des exploitations agricoles » Agreste Les Dossiers n°29 - septembre 2015
- « Recensement agricole 2010 – Les jeunes agriculteurs : Un agriculteur sur cinq a moins de 40 ans » Agreste Primeur n°293 - novembre 2012



[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté  
alimentaire  
Secrétariat général  
Service de la statistique et de la prospective  
3 rue Barbet de Jouy  
75349 Paris

Directrice de la publication : Corinne Prost  
Composition : SSP  
Dépot légal : À parution  
ISSN : 0246-1803  
© Agreste 2022